

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;

VU l'avis du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique en date du 25 novembre 1981 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 26 avril 1981 ;

VU l'extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de VASSIEUX-EN-VERCORS, en date du 24 mars 1981 ;

VU l'accord du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, propriétaire, en date du 19 juin 1982 ;

A R R Ê T É :

Article 1er.- Est classé parmi les Monuments Historiques l'atelier de taille de silex P 51 sis en la parcelle n° 26, lieu-dit "Les Drayes", section ZN du plan cadastral de la commune de VASSIEUX-EN-VERCORS (Drôme).

Article 2.- Le présent arrêté sera publié à la Conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3.- Il sera notifié au Préfet, Commissaire de la République de la Drôme, au Maire de la commune de VASSIEUX-EN-VERCORS et au propriétaire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, dont le siège est à LA CHAPELLE-EN-VERCORS, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 26 octobre 1982
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine


C. PATTYN